



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 17 mars 2020

Interview de M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre

France 2

Mardi 17 mars 2020

Anne-Sophie LAPIX

Bonsoir Monsieur le Premier ministre. Nous parlons de confinement, le ministre de l'Intérieur CASTANER parle de confinement, la France entière a ce mot à la bouche depuis hier. La seule personne qui ne l'a pas prononcé c'est le Président MACRON hier soir. Pourquoi ? N'était-ce pas le moment d'être parfaitement clair et efficace ?

Édouard PHILIPPE

Mais je crois que nous sommes parfaitement clairs. Il s'agit de confinement ou de restrictions de sortie. En réalité la chose est très claire : nous demandons aux Français de rester chez eux, de faire en sorte de se protéger et de protéger les autres, d'aider les services de santé, les hôpitaux, les médecins, les soignants, les aides soignants à faire face à cette montée de l'épidémie en restant chez eux. Alors on leur demande de rester chez eux, on leur demande instamment de rester chez eux, on leur demande fermement de rester chez eux. Il y a des cas, vous les avez décrits, dans lesquels ils peuvent sortir de chez eux lorsqu'ils vont directement à leur travail, lorsqu'ils vont se faire soigner, lorsqu'ils doivent aller faire des courses alimentaires qui sont nécessaires ou aller à la pharmacie, lorsqu'il y a une raison familiale impérieuse, vous l'avez évoqué, parce qu'il peut arriver qu'on ait des parents ou des enfants qui sont en situation de dépendance et qu'il faut aider. Mais vous comprenez bien que l'idée générale c'est de faire en sorte que le nombre de personnes que l'on rencontre, avec qui on rentre en contact dans une journée soit drastiquement réduit, considérablement réduit. Et c'est à ce prix que nous allons ralentir la circulation du virus, freiner l'épidémie et permettre à l'ensemble de notre système de santé qui est totalement mobilisé de faire face à cette crise sanitaire.

Anne-Sophie LAPIX

Ne fallait-il pas aller plus loin ? Les Français s'y préparaient, est-ce qu'on ne doit pas passer à un confinement total : interdire les déplacements, interdire aux gens d'aller travailler, d'aller faire un jogging ?

Édouard PHILIPPE

Écoutez, on peut tout à fait insister pour que les gens restent chez eux. Et déjà c'est un effort considérablement important qu'on leur demande, qui a un impact considérable sur la vie sociale, sur la vie économique, sur nos vies familiales. Bref sur la vie de notre pays. Il faut que les gens puissent sortir pour aller faire leurs courses alimentaires. C'est indispensable donc on ne peut pas les confiner totalement.

Anne-Sophie LAPIX

Oui mais pour le reste : promener son chien, faire du sport.

Édouard PHILIPPE

Il faut que l'on puisse aller travailler. Il faut pouvoir promener son chien et pouvoir sortir un peu, mais encore une fois très peu. C'est parfois indispensable lorsqu'on habite dans un petit appartement, lorsqu'on a un animal de compagnie. Il faut pouvoir sortir mais encore une fois, je veux être très clair, je veux être très ferme aussi. Nous devons respecter ces consignes, les respecter très strictement. Si nous voulons qu'elles aient un effet. Et cet effet que nous recherchons c'est le ralentissement de la circulation du virus. Je ne prends pas du tout à la légère la lourdeur de ce que nous demandons à nos concitoyens. D'ailleurs, ils l'ont bien compris je crois donc voilà les consignes sont claires : on reste chez soi sauf dans les cinq cas qui sont autorisés. Et pour vérifier que ces consignes sont bien respectées, nous avons demandé avec le ministre de l'Intérieur aux forces de l'ordre — police, gendarmerie, à toutes les forces qui concourent à la sécurité — de veiller à rappeler fermement à nos concitoyens qui ne respecteraient pas ces règles l'intérêt pour eux de les respecter. Nous avons prévu des sanctions dans l'hypothèse où ils ne les respecteraient pas. Aujourd'hui, la sanction était prévue à 38 euros. A partir de demain, nous proposons un projet de loi qui permettra de passer à 135 euros d'amende forfaitaire qui pourra, le cas échéant, être majorée. Je le dis d'abord en parlant à la raison et ensuite en parlant aux Français avec l'autorité que m'incombe mes fonctions : vous devez rester chez vous sauf dans les cas qui sont autorisés. Ils sont peu nombreux et il faut respecter strictement ces règles. Et j'observe, et je m'en réjouis, que beaucoup de Français ont compris la nécessité, je les en remercie. Il faut que chacun comprenne et l'applique.

Anne-Sophie LAPIX

Et ils sont inquiets. Est-ce qu'on n'a pas déjà pris du retard ? Est-ce qu'on n'a pas pris du retard en voulant à tout prix permettre le premier tour des municipales ? On pouvait être confiné depuis déjà cinq ou six jours.

Édouard PHILIPPE

Nous avons pris la mesure de confinement lorsqu'il est apparu aux yeux du consensus scientifique, aux yeux du comité scientifique qui nous conseille pour prendre les décisions que c'était la mesure la mieux à même d'obtenir l'effet que nous recherchons c'est-à-dire le ralentissement de la circulation du virus. Vous savez, on ne prend pas ni de gaité de coeur ni facilement une décision qui impose aux Français de se confiner. C'est une décision très lourde de la même façon, croyez-moi, que je n'ai pas pris à la légère avec le président de la République la décision de fermer tout ce qu'on appelle les commerces non-essentiels, les cafés et restaurants, un certain nombre d'endroits qui sont indispensables à la vie collective. Nous l'avons fait lorsque les scientifiques, les médecins, les épidémiologistes, l'ensemble de ceux qui savent et qui nous conseillent nous ont dit qu'il était venu le moment de prendre ces mesures pour obtenir l'effet que nous recherchions. Mon souci, Madame LAPIX, la seule préoccupation qui m'anime, qui anime le Gouvernement, qui, évidemment, anime le président de la République, c'est de faire en sorte que le virus circule moins vite, que le système de santé, qui doit faire face à un afflux de patients dans un état parfois grave, puisse traiter dans les meilleures conditions cet afflux de patients. C'est un exercice difficile. Je dois dire que les médecins et les aides-soignants font un travail exceptionnel qui nous oblige tous. Je voudrais dire à l'ensemble de nos concitoyens que la meilleure façon de rendre hommage à ces soignants, à ces aides-soignants, à ces médecins, c'est de respecter les consignes qui les protègent et qui leur permettent de travailler dans de bonnes conditions.

Anne-Sophie LAPIX

Si je vous pose cette question du retard, c'est qu'un article du Monde jette le trouble. Agnès BUZYN, ancienne ministre de la Santé, raconte que dès le 30 janvier, elle vous avait dit que les élections ne pourraient pas se tenir. C'était il y a un mois et demi. Vous le confirmez, à cause du coronavirus, donc ?

Édouard PHILIPPE

Je vais vous dire les choses de façon très claire. Dès le mois de janvier, la ministre de la Santé nous a dit que ce qui se passait en Chine était quelque chose qu'il fallait prendre au sérieux. C'est parce qu'elle nous a dit dès le mois de janvier qu'il fallait prendre ces événements au sérieux que, dès le mois de janvier, j'ai organisé un certain nombre de réunions avec la ministre de la Santé, avec le Directeur général de la Santé et les ministres concernés à Matignon.

Anne-Sophie LAPIX

Mais elle avait évoqué les élections, c'est pour ça que je vous en parle, la tenue des municipales.

Édouard PHILIPPE

Attendez, pardon mais la question que vous posez est sérieuse et je vais y répondre complètement. Si nous n'avions pas pris au sérieux cet événement sanitaire, croyez-moi, je n'aurais pas organisé une réunion sur la grippe à Matignon au mois de janvier. Dès le mois de janvier, nous avons pris des décisions, des décisions lourdes de rapatriement d'un certain nombre de nos concitoyens et de confinement de nos concitoyens rapatriés. Dès le début de l'apparition du virus sur le territoire national, nous avons procédé à des confinements, à des

confinements stricts. Je vous rappelle qu'à l'époque, un certain nombre de scientifiques, de médecins même parfois, et je suis le dernier à pouvoir leur jeter la pierre, disaient qu'il s'agissait d'une grippe, qu'il s'agissait de quelque chose dont, au fond, peut-être, on exagérait l'importance. Nous avons systématiquement pris au sérieux ces alertes. Agnès BUZYN m'a dit, fin janvier, que si nous étions dans le pic épidémique au moment des élections, alors il serait difficile de les organiser. Mais au moment où elle m'a dit ça, beaucoup de médecins n'étaient pas d'accord avec elle. Beaucoup de médecins pensaient qu'il ne s'agissait pas d'une épidémie qui produirait son effet à ce moment ou qui aurait cet impact.

Anne-Sophie LAPIX

Ils ne l'avaient pas cru ?

Édouard PHILIPPE

Et je me permets, Madame LAPIX, de dire que lorsque... Mais bien sûr que non. Lorsque nous avons posé la question de l'organisation du premier tour des élections municipales, nous l'avons posée aux scientifiques, qui nous ont dit qu'en respectant les consignes de sécurité et en les respectant strictement, elles pouvaient se dérouler sans causer de danger aux électeurs qui allaient voter et aux personnes qui tenaient les bureaux de vote. Nous avons consulté les forces politiques qui, sur le fondement des mêmes informations, ont considéré qu'on pouvait tenir ces élections. Et lorsque les comités scientifiques nous ont dit : "attention, nous passons dans une logique de confinement, et dans une logique de confinement, il n'y a pas de sens d'organiser les élections", alors nous avons pris la décision, et nous l'avons soumise à l'ensemble des forces politiques, d'arrêter l'organisation ou plus exactement de reporter l'organisation du deuxième tour. Mais je voudrais dire là aussi les choses très clairement, Madame LAPIX. On ne peut pas, lorsqu'on est un responsable politique dans une démocratie, décider seul, la veille d'une élection ou trois jours avant une élection, d'interrompre un processus démocratique. Imaginez, Madame LAPIX, ce que les Françaises, les Français, les candidats, les forces politiques auraient dit si samedi, nous avions interrompu la veille un processus électoral qui s'est d'ailleurs déroulé dans de bonnes conditions, alors que d'autres Françaises et Français, parfois les mêmes, allaient se promener librement dans les jardins, sur les plages, dans les villes. Notre décision a été fondée sur des motifs scientifiques et elle est parfaitement assumée sur ces motifs scientifiques. Un dernier mot, Madame LAPIX, parce que depuis le mois de janvier, au ministère de la Santé, dans les hôpitaux, tout le monde se mobilise pleinement pour lutter contre cette crise sanitaire. C'est parfois spectaculaire, et heureusement, nous avons des médecins et des aides-soignants qui font le travail. Ce n'est parfois pas spectaculaire parce que ça n'est pas vu, mais ce sont des gens qui gèrent les stocks, ce sont des gens qui planifient, ce sont des gens qui déprogramment des opérations. Bref, il y a un travail considérable. Je n'ai aucun doute, Madame LAPIX, et je le dis à mes concitoyens, aucun doute qu'il y a quelques mois, il y avait des gens qui disaient : "vous en faites trop", et d'autres qui disaient : "vous n'en faites pas assez". Je n'ai aucun doute sur le fait que dans quelques mois lorsque, comme je l'espère, comme je le crois, comme je le sais, nous aurons franchi cette étape et nous aurons terrassé ce virus certains diront "il aurait fallu faire autrement." Toutes ces polémiques, toutes ces contestations, je les accepte, je les connais. Je suis le chef du Gouvernement, j'assume absolument toutes les décisions du

Gouvernement. Mais ce qui m'intéresse aujourd'hui avec l'ensemble des Français, c'est de faire en sorte que ce combat que nous menons il soit gagné en respectant les consignes, en soutenant les hospitaliers, en soutenant les médecins libéraux, les aides-soignants, les infirmières qui donnent le meilleur d'eux-mêmes en respectant l'ensemble des consignes. Ce combat il est mené partout dans la structure de l'État, il est mené partout dans les villes, il est mené partout sur le territoire national. C'est ce combat qui m'incombe. Mon objectif, ma mission c'est de faire en sorte que nous le gagnions.

Anne-Sophie LAPIX

On a beaucoup de questions à vous poser, des questions que se posent les Français et qu'ils ont posé sur le site de France Info et que relaie Guillaume DARET.

Guillaume DARET

Bonsoir Monsieur le Premier ministre. Effectivement, ce qui est marquant dans les questions que j'ai pu lire cet après-midi et qui nous remontent par notre site France Info c'est que ce sont des questions très concrètes que se posent les Français pour concilier ce confinement.

Édouard PHILIPPE

C'est normal

Guillaume DARET

Et leur vie quotidienne. Par exemple, regardez cette téléspectatrice : “un ami est décédé il y a 48 heures. Avons-nous le droit de nous rendre à son enterrement ?”

Édouard PHILIPPE

Ce que je vais dire est terrible à entendre pour la téléspectatrice qui pose cette question mais je me dois d'être à la hauteur des fonctions que j'occupe et donc je vais répondre non. Nous ne devons pas, nous devons limiter au maximum les déplacements et même dans cette circonstance. J'ai bien conscience de dire quelque chose d'une très grande dureté, même dans ces circonstances, nous ne devons pas déroger à la règle qui a été fixée. Je le dis avec une grande tristesse mais aussi avec une très grande détermination.

Guillaume DARET

Autre interrogation de ce téléspectateur : “Je suis artisan en bâtiment avec trois salariés. Comment cela fonctionne ? Avons-nous le droit de travailler sur nos chantiers ?”

Édouard PHILIPPE

La décision, là aussi c'est une question importante que se posent beaucoup de nos concitoyens. La décision que nous avons prise c'est en effet de procéder à un régime de restrictions de sortie, de confinement, comme vous voulez l'appeler, qui n'interdit pas le travail. Je veux être très clair. D'abord nous avons massivement encouragé les entreprises et les administrations à avoir recours au télétravail. On estime que le télétravail peut concerner jusqu'à 8 millions de

personnes. Il faut que tous ceux qui peuvent télétravailler, si j'ose dire, télétravaillent. C'est indispensable. La deuxième chose c'est que nous avons fermé un certain nombre de commerces et d'activités : des commerces non-alimentaires, des cafés, des restaurants, je l'ai évoqué. Lorsque ces entreprises sont fermées, par définition on ne peut pas et on n'a pas le droit de se rendre à son travail puisqu'on est placé dans une situation où on ne peut plus travailler. Pour les autres entreprises, il y en a un certain nombre qui, par leur activité même, n'ayant en soi plus de clients ou ne pouvant plus produire, ont pris la décision d'interrompre leur activité. Les salariés qui travaillent dans ces entreprises vont bénéficier d'un régime d'activité partielle ou de chômage partiel que nous sommes en train de transformer. C'est l'objet du projet de loi que je vais déposer demain en Conseil des ministres et que nous allons discuter à l'Assemblée nationale et au Sénat en urgence jeudi et vendredi, qui va permettre une meilleure indemnisation de l'activité partielle pour faire en sorte que ceux qui subissent ce chômage partiel puissent bénéficier d'une meilleure rémunération. Nous allons le faire également pour les indépendants. C'est à dire que pour les indépendants, nous allons faire en sorte, par un fonds de solidarité, de pouvoir verser aux indépendants qui, par définition, n'étant pas salariés, ne bénéficient pas dans les mêmes conditions du chômage partiel, d'une rémunération qui leur permettra ou en tout cas qu'il va les aider à passer cette étape.

Anne-Sophie LAPIX

On va en parler, de tout ça.

Édouard PHILIPPE

Nous n'avons pas interdit l'activité professionnelle. Il est possible, pour ceux qui travaillent, si les règles de sécurité, les gestes barrières, la distanciation entre ceux qui se rencontrent peuvent être respectés, de continuer son activité professionnelle. Ma priorité, c'est évidemment la santé des salariés, des Français en général, mais il n'est pas impossible de travailler. Il y a des pays qui ont fait comme nous, qui ont pris comme nous des mesures de confinement. Je pense à l'Italie, je pense à l'Espagne, qui sont également stricts, mais dans lesquels les salariés qui le doivent ou qui le peuvent, peuvent continuer à travailler avec un régime très strict de déplacement vers leur travail et avec le respect très strict des mesures de sécurité, des gestes barrières dans l'entreprise.

Guillaume DARET

Enfin, il y a énormément de questions aussi autour du document que vous demandez aux Français de remplir pour se déplacer. Par exemple, regardez celle-ci. "Faut-il renouveler l'attestation tous les jours si le motif est identique ?"

Édouard PHILIPPE

Pour ceux qui vont bénéficier de ce document dans le cadre des déplacements domicile travail, un seul document suffit. Il suffit que l'employeur atteste du fait que vous êtes employé à tel endroit et que vous avez besoin de continuer à aller travailler pour que ce document fasse foi pendant toute la durée du confinement. Pour les autres hypothèses, quand vous sortez faire vos courses, il faut en effet remplir ce document et le remplir à chaque fois que vous sortez. Je sais

que, là aussi, c'est une contrainte, mais c'est une contrainte qui permet de vérifier que les règles sont collectivement bien respectées. Compte tenu de l'importance de ces règles, compte tenu de l'enjeu pour tout le monde, pour ceux qui les subissent, pour ceux qui les font respecter, il est indispensable d'être extrêmement rigoureux, extrêmement précis avec ce document et dans l'ensemble de l'observation des règles que nous avons édictées.

Anne-Sophie LAPIX

Le président a annoncé hier que l'Union européenne fermerait ses frontières pour 30 jours, une décision collective. Mais depuis dimanche, plusieurs pays européens, dont la France, ont déjà rétabli des frontières entre eux. Un revirement puisque depuis le début de l'épidémie, le Gouvernement répète que cette mesure est inefficace.

[...]

Anne-Sophie LAPIX

Édouard PHILIPPE, on a beaucoup entendu le Gouvernement, les autorités sanitaires dire que les contrôles aux frontières n'arrêtaient pas le virus. Pourquoi on y vient aujourd'hui ?

Édouard PHILIPPE

D'abord je me permets d'indiquer que si les autorités sanitaires le disent il faut le prendre en compte. On a peut-être tous un avis sur ce qu'il convient de faire et les décisions relèvent du champ politique mais écouter les autorités sanitaires lorsqu'elles disent "ça n'a pas de sens, ça ne sert à rien" cela n'est pas totalement inutile. C'est même à mon avis très sain. C'est la première chose que je voulais vous dire. La deuxième chose c'est que nous nous sommes beaucoup battus, et en l'occurrence c'est le Président de la République qui s'est beaucoup battu auprès de l'ensemble des États-membres de l'Union européenne, auprès de la Commission européenne pour qu'une position commune soit arrêtée s'agissant de la fermeture des frontières et notamment de la fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne. Et nous nous sommes beaucoup battus et le Président de la République a obtenu avec ses collègues, les chefs d'État et chefs de Gouvernement étrangers, que cette mesure soit prise et c'est très bien ainsi. S'agissant du confinement, dès lors que nous sommes dans une logique de confinement, et vous l'avez d'ailleurs très bien dit dans votre reportage, il peut y avoir du sens à faire des contrôles sanitaires aux frontières. Mais vous savez comme moi, et je crois que nos concitoyens ont bien compris que fermer entre guillemets totalement les frontières c'est aussi rendre plus compliqué l'acheminement vers le territoire national d'un certain nombre de matières premières ou de produits dont nous avons besoin ; c'est aussi rendre plus compliqué le travail frontalier, lequel est indispensable à la fois pour ceux qui travaillent et pour le pays qui les accueille ainsi. Vous savez qu'à côté du Luxembourg, à côté de l'Allemagne, à côté de la Suisse, à côté de l'Italie, à côté de l'Espagne, il y a énormément de Françaises et de Français qui soit travaillent de l'autre côté soit qui accueillent.

Anne-Sophie LAPIX

Non mais c'est sûr, ce n'est pas simple de fermer les frontières. On essaie de comprendre pourquoi ce qui ne fonctionnait pas avant fonctionnerait aujourd'hui pour justement empêcher le virus de circuler et donc les gens qui portent ce virus.

Édouard PHILIPPE

Encore une fois, quand nous sommes dans une situation de confinement, il n'est pas illégitime de rétablir un contrôle sanitaire aux frontières. L'essentiel, et c'est ce que disent d'ailleurs l'ensemble de ceux qui se sont prononcés - je pense notamment aux autorités de santé - c'est de veiller dès lors qu'on est dans une période de confinement à ce que l'entrée dans la zone de l'Union européenne, qui est une zone relativement homogène, soit elle contrôlée. Et un mot sur ce sujet parce que si nous voulons être cohérents il faut que tous ceux qui se trouvent à l'intérieur de la zone européenne adoptent des méthodes et des processus pour lutter contre l'épidémie qui soient cohérents. L'Italie, la France, l'Espagne, peut-être demain d'autres États ont choisi d'arriver au confinement. Il va sans dire que si des États, et notamment des États voisins - je pense par exemple au Royaume-Uni - restaient dans une logique ou restaient trop longtemps dans une logique où on ne procéderait pas à ces mesures, alors nous aurions du mal à accepter sur notre territoire des ressortissants britanniques qui circuleraient librement dans leur pays et qui viendraient en France. Je le dis parce que là encore il faut être conscient que la bonne réponse face à cette épidémie elle est à la fois dans des mesures nationales mais elle est à l'évidence dans une coopération et une coordination européenne.

Anne-Sophie LAPIX

Le bilan en France ce soir est de 175 morts et 7 730 cas. Les hôpitaux d'Île-de-France craignent de se retrouver dans la même situation difficile que ceux du Haut-Rhin d'ici une semaine. Nous avons recueilli le témoignage d'un professionnel qui se trouve en première ligne, le chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital Tenon à Paris. C'est le professeur Gilles PIALOUX. On l'écoute.

[...]

Anne-Sophie LAPIX

Monsieur le Premier ministre, le président Emmanuel MACRON a envoyé l'armée dans le Haut-Rhin pour soulager les hôpitaux. Les militaires, d'ailleurs, évacueront 6 premiers malades demain vers Toulon. Qu'allez-vous faire pour aider les hôpitaux d'Île-de-France, qui risquent d'être submergés dès la semaine prochaine ?

Édouard PHILIPPE

D'abord, la première chose qu'il convient de faire et qui a déjà été engagée, et c'est tant mieux, c'est de procéder à la déprogrammation de toute une série d'opérations qui peuvent attendre et qui, si elles avaient été réalisées, auraient consommé, si j'ose dire, pardon pour ce terme, des lits de réanimation dont nous avons besoin. Nous avons procédé à deux choses depuis déjà de longues semaines : une montée en puissance du nombre de lits de réanimation ou de soins intensifs disponibles dans la zone de l'Île-de-France comme partout en France d'ailleurs. Et

peut-être un mot de ce point de vue-là. Il y avait ce soir, dans les hôpitaux d'Île-de-France, 276 patients en réanimation à cause de cette maladie, le Covid-19. Nous avons encore plus de 200 places de réanimation qui sont disponibles parce que nous avons augmenté la capacité, parce que les déprogrammations permettent d'offrir des lits. Nous sommes encore, évidemment, en Île-de-France, en mesure de répondre à l'augmentation du nombre de patients.

Anne-Sophie LAPIX

Mais pour combien de temps ?

Édouard PHILIPPE

Il faut donc augmenter le nombre de lits de réanimation et veiller à ce que toutes les capacités puissent être mobilisées. C'est la raison pour laquelle le président de la République a annoncé la mobilisation d'un hôpital de campagne, comme on dit, qui sera installé en Alsace, à Mulhouse, et qui va permettre l'hospitalisation de 30 personnes supplémentaires dans des lits de réanimation. C'est aussi la raison pour laquelle l'armée est sollicitée pour pouvoir transporter des malades depuis les zones où le système de santé est très contraint vers des zones où il a plus de capacité à accueillir. C'est évidemment une aide précieuse.

Anne-Sophie LAPIX

On va revenir à présent sur l'ensemble des mesures économiques annoncées par le président et par le Gouvernement. D'abord, toute personne empêchée de travailler, soit parce que son entreprise est à l'arrêt, soit parce qu'elle doit garder ses enfants, devrait être indemnisée. À quelle hauteur et comment ? On écoute les explications de Sophie LANSON et on y revient avec vous, Monsieur le Premier ministre.

[...]

Anne-Sophie LAPIX

Le ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE, a estimé ce matin que l'aide aux entreprises coûterait 45 milliards d'euros. Pour une grande partie c'est le report ou l'annulation des charges sociales et des impôts, l'autre partie c'est ce qu'on vient de décrire, le chômage partiel, là c'est le plan d'urgence du Gouvernement. Mais est-ce que vous allez interdire les licenciements ?

Édouard PHILIPPE

Notre objectif c'est de faire en sorte que le tissu économique, le tissu productif français puisse surmonter cette crise. Et pour pouvoir surmonter cette crise il faut que là où le chiffre d'affaires s'écroule, là où la capacité de travailler disparaît on puisse conserver l'entreprise en vie. Et c'est extrêmement important parce que si l'entreprise meure quand la crise sera passée, et elle passera, alors il n'y a plus personne pour repartir. Et ça c'est absolument terrible, c'est ce que nous voulons éviter. C'est ce qui a été observé en 2008. En 2008 il avait été très difficile de sauver un certain nombre d'entreprises et on avait mis beaucoup de temps à repartir. Notre objectif en accompagnant et en changeant les règles, en donnant un appui massif aux entreprises mais aussi un appui massif aux salariés qui vont souffrir de l'arrêt de l'activité, est que nous

puissions repartir très rapidement une fois que la crise sera passée. 45 milliards d'euros d'accompagnement des entreprises et des salariés, c'est énorme. C'est un effort de l'État. C'est aussi un effort des régions, je tiens à le souligner. J'ai eu une longue réunion cet après-midi avec les Présidents de régions qui m'ont indiqué qu'ils étaient prêts à s'associer, en plus des actions qu'ils faisaient de leur côté, à cette action, à ce financement du fonds de solidarité notamment. Je pense que c'est une excellente nouvelle parce que nous avons besoin collectivement d'accompagner le tissu économique et productif pour pouvoir préparer la suite une fois que cette crise sera passée.

Anne-Sophie LAPIX

Ma question c'était allez-vous interdire de licencier ou est-ce que vous demandez aux entreprises de ne pas le faire avec toute la bonne volonté possible ?

Édouard PHILIPPE

Interdire de licencier, je ne crois pas que nous en arrivions là. Ce que nous voulons faire c'est qu'il ne soit pas utile de licencier. C'est d'essayer de faire en sorte que l'entreprise puisse continuer son existence de façon à pouvoir poursuivre le moment venu son activité. L'interdiction administrative des licenciements, comme elle a pu exister, elle n'est je crois jamais une solution totalement satisfaisante. En revanche, l'aide à l'entreprise, l'aide aux salariés pour faire en sorte que la structure, que ce soit une toute petite entreprise quasiment unipersonnelle ou avec deux salariés ou avec 10, 100, et parfois les grandes entreprises, puissent être préservées. Et il va y avoir beaucoup de menaces pour les toutes petites entreprises, c'est évident, et pour les très grandes également. On sait que dans le transport aérien il y a un certain nombre d'entreprises qui vont avoir beaucoup de mal à passer cette crise. Et l'État, la France, le Gouvernement est prêt à les aider, à aider les compagnies nationales pour faire en sorte qu'elles ne disparaissent pas pendant cette crise et qu'elles puissent ensuite repartir.

Anne-Sophie LAPIX

Comment l'État va aider Air France puisqu'on parle des compagnies aériennes ? Rome a décidé de nationaliser Alitalia. Vous allez faire la même chose ?

Édouard PHILIPPE

Vous savez que s'agissant d'Air France, l'État a déjà une participation de 14,5 % dans l'entreprise. Il faut donc que nous prenions nos responsabilités en bonne intelligence avec les autres actionnaires. Je pense notamment au Gouvernement néerlandais. Mais nous avons d'ores et déjà pris la décision de supprimer un certain nombre de taxes qui pèsent spécifiquement sur le transport aérien ou sur les compagnies aériennes qui opèrent depuis la France de façon à accompagner les entreprises. C'est de l'ordre de 700 millions qui sont ici engagés, et nous sommes disposés à prendre nos responsabilités en tant qu'actionnaires pour veiller à ce que cette

compagnie nationale puisse franchir cette crise qui, vous le comprenez bien, dans le transport aérien, est absolument considérable et qui n'a pas d'égal avec ce que nous avons pu connaître dans le passé. Mais nous serons là. Le président de la République l'a dit : l'objectif, c'est de faire en sorte que le tissu productif français soit préservé. Nous sommes là quoi qu'il en coûte, et nous irons au bout du chemin.

Anne-Sophie LAPIX

Vous parlez de prendre vos responsabilités. Bruno LE MAIRE a dit qu'il pouvait utiliser tous les instruments, y compris celui de la nationalisation avec d'autres entreprises qu'Air France.

Édouard PHILIPPE

Il a raison. S'il fallait aller jusque-là dans un cas d'extrême difficulté d'une entreprise pour préserver la capacité productive, alors nous le ferions, non pas par idéologie, non pas par la volonté de permettre une nationalisation qui durerait jusqu'à l'éternité, mais pour faire en sorte que des entreprises essentielles au tissu économique français ne disparaissent pas à cause de ce trou d'air. Alors dans ce cas-là, nous pourrions prendre nos responsabilités.

Anne-Sophie LAPIX

Bercy a annoncé une croissance négative à -1 % l'an prochain, la récession, donc, un déficit de 3,9 % du PIB. Finis les 3 %, finie l'orthodoxie budgétaire, on verra plus tard ?

Édouard PHILIPPE

Écoutez, nous sommes face à une crise sans précédent, sanitaire, économique, peut-être financière également demain. Il n'est pas aujourd'hui nécessaire d'utiliser la grammaire qui prévalait en temps calme et en temps de paix, si j'ose dire. Personne ne comprendrait que nous n'allions pas au bout de ce que nous pouvons faire pour à la fois garantir la sécurité et la santé des Français mais aussi préserver les capacités de notre économie à rebondir demain, quand la crise sera passée. Je le dis clairement, le président de la République l'a dit extrêmement clairement la semaine dernière et encore hier, notre objectif, c'est de surmonter cette crise quoi qu'il en coûte. Ça demandera des efforts à tout le monde, mais c'est indispensable et nous sommes prêts à prendre ces décisions.

Anne-Sophie LAPIX

Et puisqu'on change de grammaire, fini la réforme des retraites ?

Édouard PHILIPPE

Le président de la République l'a dit là aussi clairement. Dans cette période qui exige une unité et une union nationale, une logique dans laquelle chacun comprend bien qu'en plus de son propre intérêt, c'est l'intérêt général et l'intérêt national qui doit primer, le Président de la République a pris la décision de suspendre des transformations qui étaient attendues par certains et critiquées par d'autres. Je pense que c'est la bonne décision et je m'inscris évidemment pleinement dans cette décision.

Anne-Sophie LAPIX

Nous avons fait cette interview en duplex. Vous ne vous déplacez plus sur les plateaux de télévision. Vous vivez confiné ?

Édouard PHILIPPE

Écoutez, j'essaie de respecter, comme l'ensemble des Françaises et des Français, les consignes qui ont été données par le Gouvernement. Je le fais dans des conditions qui sont un peu particulières parce que la fonction de chef de Gouvernement est pour le moins particulière, mais je pense que tous les déplacements qui peuvent être évités doivent l'être. En l'occurrence, en s'organisant de cette façon, nous avons pu éviter un déplacement. Je pense que c'est à l'image de ce que nos concitoyens attendent, c'est à dire, au fond, une forme d'exemplarité dans cette crise, et pas seulement dans cette crise, des responsables politiques.